164198 - Il est permis de nourrir l'intention de prier au moment de prononcer le takbir d'ouverture ou avant

question

Est il préférable de nourrir l'intention (de prier) au moment de prononcer le takbir du début ou cela est il permis avant? Qu'en pensent les ulémas? J'ai lu les réponses déjà données sur cette affaire mais la chose s'avère difficile au moment de prier...

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

L'intention est une condition de validité pour la prière. Celle-ci ne saurait être valide sans l'intention. A ce propos, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dit: Les actions dépendent des intentions; chacun sera rétribué en fonction de ses intentions. Le terme niyya signifie visée. Elle provient du cœur .» Extrait d'al-Moughni,1/287.

L'intention peut être concomitante avec la prononciation du takbir d'ouverture comme elle peut le précéder. Des ulémas permettent même qu'une longue pause sépare les deux, à moins que l'intention ne soit annulée pendant ce temps. Voir l'Encyclopédie juridique, 13/219.

Al-Mardawi dit dans al-Insaf,2/23: «D'autres disent: il est permis de les séparer par une longue pause, à moins qu'ils ne soient annulées. Abou Talib et d'autres ont rapporté (c'est-à-dire d'après l'imam Ahmad: le fait pour quelqu'un de sortir de chez lui pour aller prier constitue une intention. Pensez vous qu'il prononce le takbir sans vouloir prier? Ceci rejoint les propos d'al Kharqui. C'est aussi le choix d'al-Amidi et de cheikh Taquiddine dans chah al-Umdah.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «C'est l'avis le plus justecar l'intention suit le jugement, à moins que l'intéressé n'annule l'acte. Quand un homme entend

lancer l'appel à la prière, fait ses ablutions pour aller prier puis l'intention lui échappe. Puis quand l'heure de la prière arrive il s'y met sans renouveler son intention puisqu'il ne l'avait pas annulée, le jugement de l'intention initiale l'accompagne jusqu'à l'accomplissement de l'acte, conformément à la portée générale de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) :« les actions dépendent des intentions; chacun sera rétribué en fonction de ses intentions.Il a eu l'intention de prier et rien n'est venu annuler son intention. Extrait de ach-charh al-mouti',2/296.

Allah le sait mieux.